

[Français]

M. Grégoire: Justement, si j'invoque le Règlement c'est pour demander s'il y a encore une question de privilège devant la Chambre. Les noms ont été mentionnés. Ils ne sont pas ici, ceux qui ont été nommés. Est-ce qu'il y a une question de privilège relative à des personnes qui ne sont pas membres de la Chambre des communes? La question de privilège est tombée.

On demande des précisions. On les a apportées. La question de privilège existe-t-elle toujours? Je crois qu'il serait bon de mettre un terme à ces discussions, et de procéder à d'autres choses. Pour mettre un terme à tout cela, l'article 24 du Règlement dit:

Une motion tendant à la lecture des ordres du jour a la priorité sur toute motion dont la Chambre est saisie.

La Chambre n'est pas saisie d'une motion. On n'a pas lu les ordres du jour aujourd'hui, et je voudrais proposer qu'on procède maintenant à la lecture des ordres du jour, de sorte qu'on fasse d'autres travaux et que ne se répètent pas toujours les mêmes discours, et qu'enfin on agisse dans cette Chambre.

[Traduction]

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le député de Lapointe...

M. Grégoire: J'ai une motion à présenter.

L'hon. M. Churchill: ...en invoquant à tort le Règlement, a tenté de présenter une motion qui devrait être jugée irrecevable.

M. Grégoire: J'ai une motion sur le bureau.

L'hon. M. Churchill: C'est une procédure frauduleuse.

M. Nugent: Un député n'a pas le droit d'invoquer le Règlement et de présenter une motion...

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, ma motion est sur le bureau.

M. Nugent: ...surtout si l'on considère que le député de Royal avait la parole.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je signalerais au député de Lapointe que sa motion en remplace une autre mais, à ce titre, elle doit...

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre... mais, à ce titre, elle doit remplacer une mesure dont la Chambre devrait normalement être déjà saisie. Je dois admettre qu'à l'heure actuelle aucune motion n'est à l'étude. Comme la motion du député de Lapointe ne saurait en remplacer une autre, je déclare donc qu'elle est irrecevable.

[M. l'Orateur suppléant.]

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, étant donné que vous n'avez pas demandé l'avis de la Chambre auparavant, puis-je vous soumettre respectueusement que l'Orateur, hier soir, a décidé que nous étions toujours sur le bill S-10. C'est sur ça qu'a continué la discussion de la question de privilège. Étant donné que nous sommes à étudier le bill S-10, ma motion est régulière.

[Traduction]

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, vous m'avez accordé la parole.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je devrais signaler au député de Lapointe qu'on n'a pas encore fait l'appel de l'ordre du jour. Il est vrai qu'à un moment donné hier la Chambre débattait le bill S-10, mais elle n'en est pas encore rendue là aujourd'hui. La parole est à l'honorable député de Royal.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Pickersgill: De quoi parlons-nous?

M. Fairweather: D'exactement la même chose, dirais-je au ministre des Transports (M. Pickersgill), que le premier ministre (M. Pearson) et tous les autres orateurs qui ont participé au débat.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas participé au débat. J'ai simplement invoqué le Règlement.

M. Fairweather: Je n'ai pas dit le contraire.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai simplement fait un rappel au Règlement, que je fais de nouveau. Si la motion du député était irrecevable, alors il n'y a rien à l'étude. De quoi le député de Royal parle-t-il?

M. Nugent: D'une question de privilège.

M. Fairweather: Je prends la parole sur la même question de privilège que celle dont le premier ministre du Canada a traité tantôt et dont le ministre de la Justice (M. Cardin) n'a pas eu le courage de parler. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur...

M. Fairweather: Je sais que vous connaissez à fond d'autres points de procédure de la Chambre, mais vous ne m'interrompez pas.

L'hon. M. Pickersgill: N'en soyez pas trop sûr.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, j'ai à poser deux questions que je veux faire considérer au compte rendu. On obtiendra peut-être